



Élaboration/Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon

➤ Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un document d'urbanisme réalisé à l'échelle d'un bassin de vie. Outil de planification et de développement durable, il définit des choix et orientations politiques qui doivent s'articuler avec d'autres documents. Son élaboration est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile.

Il s'agit d'une démarche issue d'une volonté politique de préparer collectivement l'avenir du territoire. Le Schéma de Cohérence Territoriale est avant tout un projet.

Il contient 3 documents : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

➤ Aujourd'hui un SCoT en cours d'élaboration/révision

Le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon a été approuvé en 2011. 2 ans après son approbation, les élus ont décidé le 1er Juillet 2013 d'engager la révision du SCoT. L'objectif est d'adapter le projet aux nouveaux enjeux, à l'élargissement du périmètre et aux évolutions législatives et réglementaires.

Le 4 février 2019, les élus ont décidé de prescrire de nouveau l'élaboration et la révision générale du SCoT sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

Dans ce cadre, si les objectifs initiaux poursuivis par le SCoT approuvé restent pertinents, il y a lieu de les reprendre et de les compléter. Ainsi, les objectifs sont les suivants :

- Définir une stratégie d'aménagement à l'horizon 10/15 ans
- Affirmer la position du territoire à l'échelle du Delta Rhodanien
- Affirmer un projet économique
- Valoriser le Rhône, en tant que richesse commune à l'échelle du Bassin de Vie et porteur d'identité
- Répondre aux besoins en logements d'un point de vue quantitatif et qualitatif
- Elaborer un volet commercial et artisanal avec le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)
- Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques
- Renforcer la maîtrise du développement urbain, le renouvellement urbain et la lutte contre l'étalement urbain
- Promouvoir l'articulation entre aménagement et mobilité
- Définir un projet de territoire qui compose avec les risques
- Lutter contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement

➤ **UN PROJET DE TERRITOIRE ET UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PARTAGÉE QUI FIXE LE CAP D'ICI 2035**

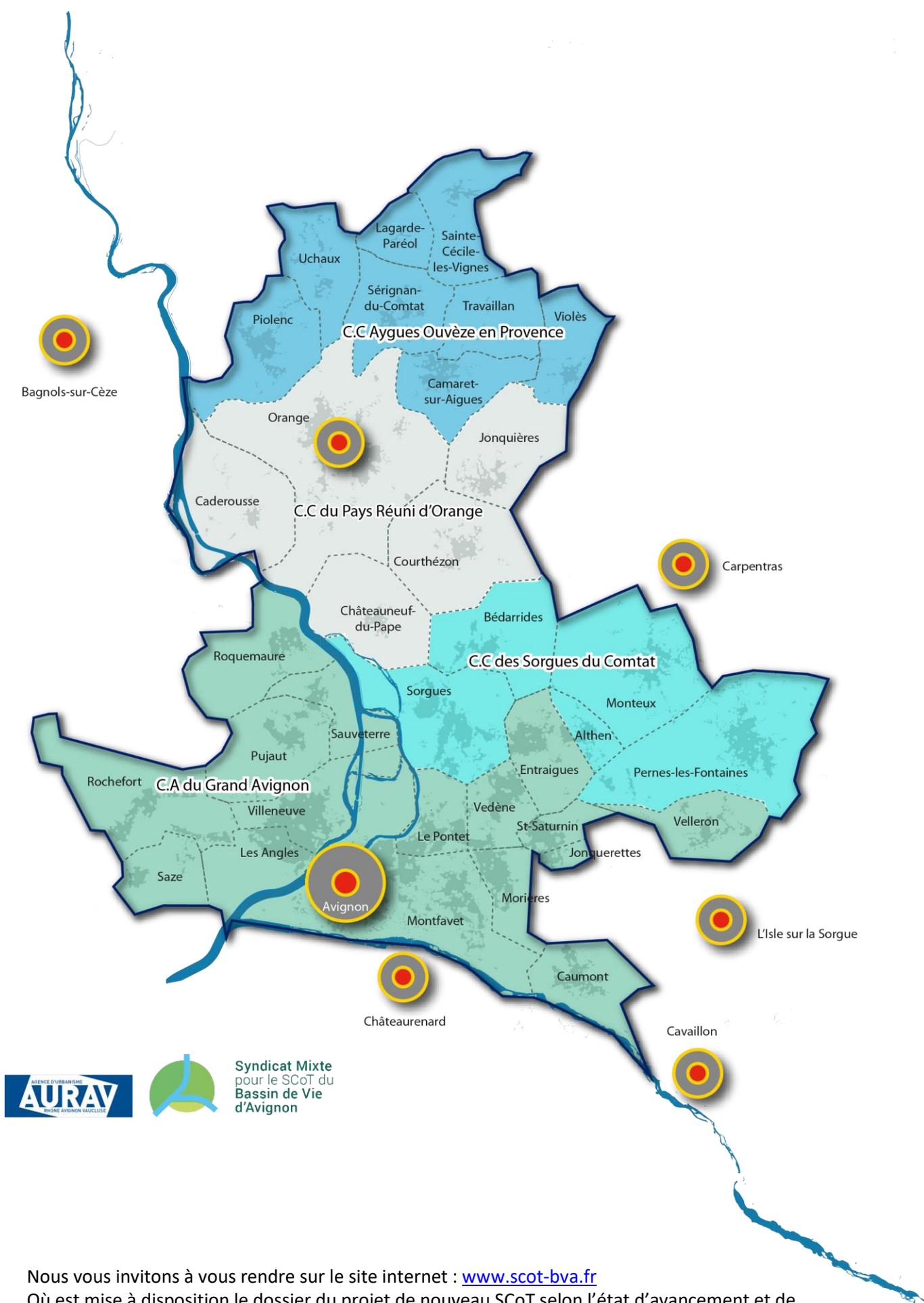
Le projet de SCoT à horizon 2035 s'articule autour de 4 défis :

1/ LE POSITIONNEMENT INTERREGIONAL DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON : UN LEVIER D'ATTRACTIVITE ET DE RAYONNEMENT

2/ CONSTITUER UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

3/ UNE AMBITION RENOUVELEE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

4/ S'INSCRIRE DURABLEMENT DANS UN MODE DE DÉVELOPPEMENT VERTUEUX



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet : www.scot-bva.fr
Où est mise à disposition le dossier du projet de nouveau SCoT selon l'état d'avancement et de validation du projet.